



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée générale annuelle (« **assemblée** ») des porteurs (« **actionnaires** ») d'actions ordinaires (« **actions ordinaires** ») de Stornoway Diamond Corporation (« **Stornoway** » ou « **Société** ») aura lieu à l'hôtel Sofitel Montréal Le Carré Doré, 1155, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) Canada H3A 2N3, le 9 mai 2017, à 16 h (heure de l'Est) aux fins suivantes :

1. Recevoir et examiner les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
2. Élire les administrateurs de la Société pour l'exercice suivant;
3. Nommer l'auditeur de la Société pour l'exercice suivant;
4. Examiner et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution (dont le texte intégral est reproduit à titre d'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe (« **circulaire** »)) ratifiant, confirmant et approuvant le régime d'unités d'actions différées adopté par le conseil d'administration de la Société le 22 mars 2017, le tout comme il est décrit dans la circulaire ci-jointe;
5. Examiner et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution (dont le texte intégral est reproduit à titre d'annexe C de la circulaire ci-jointe) ratifiant, confirmant et approuvant le régime d'unités d'actions au rendement adopté par le conseil d'administration de la Société le 22 mars 2017, le tout comme il est décrit dans la circulaire ci-jointe;
6. Examiner et, s'il est jugé à propos, adopter une résolution (dont le texte intégral est reproduit à titre d'annexe E de la circulaire ci-jointe) ratifiant, confirmant et approuvant le régime d'actionnariat des employés adopté par le conseil d'administration de la Société le 22 mars 2017, le tout comme il est décrit dans la circulaire ci-jointe; et
7. Examiner toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La circulaire ci-jointe fournit des renseignements supplémentaires sur les questions qui seront traitées à l'assemblée et est réputée faire partie intégrante du présent avis. Le conseil d'administration de la Société (« **conseil d'administration** » ou « **conseil** ») a fixé au 27 mars 2017 la date de clôture des registres pour déterminer les actionnaires habiles à recevoir un avis de convocation et à voter à l'assemblée. Seuls les actionnaires inscrits dans le registre de Stornoway à la fermeture des bureaux à cette date seront habiles à recevoir un avis de convocation et à voter à l'assemblée.

Les actionnaires sont cordialement invités à assister en personne à l'assemblée ou ils peuvent y être représentés par un fondé de pouvoir. Qu'ils prévoient assister ou non à l'assemblée, les actionnaires sont priés de remplir, de signer et de dater le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner par la poste dans l'enveloppe-réponse ci-jointe à Services aux investisseurs Computershare Inc., 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, Canada, Attention : Proxy Unit, au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le 5 mai 2017. Ils peuvent aussi voter par téléphone ou par Internet en suivant les instructions sur le formulaire de procuration ci-joint.

FAIT à Longueuil (Québec), le 28 mars 2017.

Par ordre du conseil d'administration,

« *Matthew Manson* »

Matthew Manson,
Président et chef de la direction